

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale MS3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Auxiliaires pour la technique dentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Service responsable Heures d'ouverture : +49 7731 16958-0 Heures d'ouverture:
Lun – jeu de 08.30 à 17.30 / vendredi de 08.30 à 16.00.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS08



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Valeurs H

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H320 : Cause une irritation des yeux.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Valeurs P

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
Naphtha (petroleum), hydrotreated light, not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	No. CAS : 64742-49-0 No.-CE : 265-151-9	Flam. Liq. 2; H225	< 100.0 %
n-hexane	No. CAS : 110-54-3 No.-CE : 203-777-6 No.-Index : 601-037-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361f Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2 ; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	< 50.0 %
cyclohexane	No. CAS : 110-82-7 No.-CE : 203-806-2 No.-Index : 601-017-00-1	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 10.0 %
Solvant Stoddard; naphtha à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).]	No. CAS : 8052-41-3 No.-CE : 232-489-3 No.-Index : 649-345-00-4	Carc. 1B; H350 Muta. 1B; H340 STOT RE 1; H372 Asp. Tox. 1; H304	< 2.5 %
Trimethylsiloxysilicate	No. CAS : 68988-56-7	Flam. Liq. 3; H226	< 2.2 %
xylène	No. CAS : 1330-20-7 No.-CE : 215-535-7 No.-Index : 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2; H315	< 0.8 %
1,2,4-triméthylbenzène	No. CAS : 95-63-6 No.-CE : 202-436-9 No.-Index : 601-043-00-3	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 ; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	< 0.1 %

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation	Transporter la personne atteinte à l'air frais. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. Arzt hinzuziehen.
En cas de contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	brouillard, (eau), Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO2), mousse résistante à l'alcool
------------------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
--	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection approprié.
---------------------------	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Ausgetretenes Material mit unbrennbarem Aufsaugmittel (z.B. Sand, Erde, Vermiculite, Kieselgur) eingrenzen und zur Entsorgung nach den örtlichen Bestimmungen in den dafür vorgesehenen Behältern sammeln (siehe Kapitel 13).
-----------------------	---

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Vermeiden von: Einatmen von Dämpfen oder Nebel/Aerosole

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

n-hexane

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
50	180	8(II)	*1) AGW_DE_Y:RHP\$	01/06	TRGS 900

*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

Allemagne					
BWG	Paramètre	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Date d'émission	Source
5 mg/l	2,5-Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-hexanon (nach Hydrolyse)	U	b	05/2013 DFG	TRGS 903

Europe				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source	
72	20	2006/15	DIRECTIVE 2009/161/UE	

Danemark				
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source	
20	72	E	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...	

Norvège				
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source	
20	72	R	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...	

Suède					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Source
20	72	50	180	2018	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

MOT LUFTFÖ-
RORENINGAR
2011:18

Finlande

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Date d'émission	Source
20	72	Peau	2005	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNE- TUT PITOISUUDET

Pologne

Valeur à long terme / mg/m3	Source
72	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZ- NEJ1) z dnia 16 czerw...

Autriche

Domaine de validité	Toxique pour la re- production	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK	f	20	72	80	288	15(Miw)	4x	Stoffliste (MAK- Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité cri- tique	Source
50	180	400	1440	H B R2F SSC	SN Yeux	SUVA Suisse 2017

Etats-Unis (ACGIH)

Valeur de longue durée	Base	Remarque	Source
50 ppm	Neuropathy, CNS, irritation	Danger of cutaneous ab- sorption	ACGIH Threshold Limit Va- lues for Chemical Subs- tances 2008

Espagne

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source
20	72	VLB, VLI	Límites de exposición pro- fesional para Agentes Quí- micos 2014

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Date d'émis- sion	Source
---------------------------	-----------------------------	----------	--------	-------	----------------------	--------

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

20	72	R2	59, 84	113	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...
----	----	----	--------	-----	------	--

Belgique		
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Source
20	72	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Pays-Bas		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
72	144	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

Grande-Bretagne		
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Source
20	72	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
70	200	I, D, P	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterým se stanoví podmínky oc...

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source
20	72	IOELV, Sk	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie			
Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Remarque	Source
72	b, i	II.1. BEM EU2	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Estonie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
72	20	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie			
Cancérogène	Entrave l'aptitude à la procréation (RF)	Notent	Source

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

4	-	Y, BAT	UMCO
---	---	--------	------

Luxembourg		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
72	20	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 modifiant le règlement grand...

Lituanie			
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
72	20	R	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
72	20	81

La Lettonie			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Remarque	Source
72	20	Auswirkungen auf das Hören	78

La Roumanie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
72	20	79

	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Source
5 mg/g créatinine	2,5-hexanedione urine	End of shift	79

Grèce		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
180	50	80

cyclohexane

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
200	700	4(II)	*1)	01/06	TRGS 900

*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne.

Allemagne					
Allemagne	Paramètre	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Date d'émission	Source
150 mg/g Kreatinin	1,2-Cyclohexandiol (nach Hydrolyse)	U	c, b	11/2012 DFG	TRGS 903

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Europe			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
700	200	2006/15	DIRECTIVE 2009/161/UE

Danemark			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m ³	Notent	Source
50	172	E	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Norvège		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m ³	Source
150	525	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Date d'émission	Source
200	700	2015	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

Finlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Date d'émission	Source
100	350	250	875	2005	HTTP-arvot 2012:5 HAI-TALLISI KSI TUNNETUT PITOISUUDET

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Source
300	1000	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Autriche							
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK	200	700	800	2800	15(Miw)	4x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Suisse							
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Notations	Toxicité critique	Remarque	Source
200	700	800	2800	B	SNC	NIOSH	SUVA Suisse 2017

Etats-Unis (ACGIH)		
Valeur de longue durée	Base	Source
100 ppm	CNS	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Espagne			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Notent	Source
200	700	VLI, r	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France								
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
200	700	375	1300	*1)	84	17	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

*1): La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.

Belgique		
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Source
100	350	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Pays-Bas		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Source
700	1400	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

Grande-Bretagne				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Source
1 00	350	300	1 050	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Notent	Source
700	2000	I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterym se stanoví podmínky oc...

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Remarque	Source
200	700	IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Remarque	Source
700	II.1. EU2	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Estonie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
700	200	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Remarque	Source
700	200	BAT, EU	77

Luxembourg		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
700	200	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 modifiant le règlement grand...

Lituanie		
Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Source
700	200	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
700	200	81

La Lettonie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
80	23	78

La Roumanie		
-------------	--	--

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
700	200	79

Grèce		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
1050	300	80

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition – non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).]

Danemark			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source
25	145	Aufgrund dieses Grenzwerts wird die Durchführungsverordnung Nr. 301 der norwegischen Arbeitsumweltbehörde vom 13. Mai 1993 über die Festlegung von Codenummern geändert. Das Verbotsformular in Anhang 2, Gebäude usw. 302 vom 13. Mai 1993 über die Arbeit mit codierten Produkten wird gleichzeitig geändert, so dass wie heute Lackierarbeiten im Winter ohne erhebliche zusätzliche Kosten ausgeführt werden können. Beide Änderungen werden gleichzeitig wirksam.	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Suède							
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Notent	Remarque	Source
30	175	60	350	2011	H, V	*1)	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

*1): Désigne l'essence, à savoir le naphta de pétrole avec son composant principal dans la gamme C7-C12 et ayant moins de 0,1 pour cent en poids de benzène. Note 40 En comparant le naphta de pétrole. La valeur approximative indiquée en ppm d'essence 2? 25 pour cent arôme Athènes

Pologne			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Limite d'exposition / mg/m3	Source
300	900	-	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Suisse			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Remarque	Source
100	525	OSHA Si moins de 0,1% poids de benzène contenant	SUVA Suisse 2017

Etats-Unis (ACGIH)		
Valeur de longue durée	Base	Source
100 ppm	Irritation, narcosis, kidney	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Belgique		
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Source
100	533	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Remarque	Source
100	573	Carc.1B, Muta.1B	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Estonie				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Source
300	50	600	100	Töökeskonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Bulgarie	
Valeur à long terme / mg/m ³	Source
500	81

Grèce				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Source
575	100	720	125	80

xylène					
Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m ³	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
100	440	2(II)	*1) AGW_DE_H:RHP\$	01/06	TRGS 900

*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Allemagne					
Allemagne	Paramètre	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Date d'émission	Source
2000 mg/l	Methylhippur-(Tolur-)säure (alle Isomere)	U	b	11/2016 DFG	TRGS 903

Europe						
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
221	50	442	100	Skin	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE

Danemark			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source
25	109	EH	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Suède						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Notent	Source
50	221	100	442	2015	H	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

Finlande						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Date d'émission	Source
50	220	100	440	Peau	2001	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PI-TOISUUDET

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
100	200	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Autriche

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK	50	221	100	442	15(Miw)	4x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
100	435	200	870	H B	VRS & Yeux SNC Vertige	SUVA Suisse 2017

Etats-Unis (ACGIH)				
Valeur limite à courte terme	Valeur de longue durée	Base	Remarque	Source
150 ppm	100 ppm	Irritation	Not classifiable as a Human Carcinogen	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Espagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
50	221	100	442	transkutan, VLB, VLI	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France								
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
50	221	100	442	Risque de pénétration percutanée.	4bis, 84	77	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Belgique					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
50	221	100	442	D	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Pays-Bas			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Résorbition de l'épiderme / sensibilisateur	Source
210	442	H	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

Grande-Bretagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	Source
50	220	100	441	Peut être absorbé par la peau.	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Notent	Source
200	400	D, I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterým se stanoví podmínky oc...

L'Irlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	Source
50	221	100	442	Sk, IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Notent	Remarque	Source
221	442	b	EU1	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Estonie					
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
221	50	442	100	A	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur Limite Plafond	Remarque	Source
221	50	2	K, BAT, EU	77

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Malte					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
221	50	442	100	Skin	National Occupational Exposure Limits Malta 2003

Luxembourg					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
221	50	442	100	Peau	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 modifiant le règlement grand...

Lituanie					
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Notent	Source
200	50	450	100	O	36

Bulgarie					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
221	50	442	100	Peau	81

La Lettonie					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
221	50	442	100	Āda	78

La Roumanie					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
221	50	442	100	P	79

	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Source
3 g/l	l'acide methylenechippuric dans l'urine	End of shift	79

Grèce					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
435	100	650	150	ΕΛΟΤΤΥ.	80

1,2,4-triméthylbenzène

Allemagne					
-----------	--	--	--	--	--

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
20	100	2(II)	*1) AGW_DE_Y:RHP\$	01/06	TRGS 900

*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

Europe				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source	
100	20	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE	

Danemark			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source
20	100	E	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Suède					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Source
20	100	35	170	2018	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

Finlande				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Date d'émission	Source	
20	100	1998	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PI-TOISUUDET	

Autriche							
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK	20	100	30	150	15(Miw)	4x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Espagne			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source
20	100	VLI	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

France						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	TMP n°	Date d'émission	Source
20	100	50	250	84	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Pays-Bas		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Source
100	200	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Notent	Source
100	250	I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterym se stanoví podmínky oc...

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Remarque	Source
20	100	IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Remarque	Source
100	EU1	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Estonie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Remarque	Source
100	20	EU	77

Malte		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	National Occupational Exposure Limits Malta 2003

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

Couleur	limpide oder/or bleu
Odeur	Hydrocarbures
Densité [g/cm ³]	5.8 lbs./gal.
Densité relative	0.7

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité subaiguë, subchronique, chronique L'exposition peut endommager le tissu nerveux périphérique et entraîner une neuropathie périphérique, des lésions rénales ou des effets sur le SNC. Les troubles préexistants peuvent également être aggravés par l'exposition.

Irritation primaire cutanée Wiederholte oder fortgesetzte Exposition kann Hautreizungen und Dermatitis, auf Grund der entfettenden Eigenschaften des Produkts, bewirken.

Irritation oculaire Le liquide, les vapeurs et le brouillard sont irritants et peuvent causer une sensation de picotement, de larmoiement, de rougeur et d'enflure des yeux.

Irritation respiratoires Effet légèrement irritant pour les voies respiratoires. Peut causer de la toux et de la difficulté à respirer. L'inhalation peut causer des maux de tête, des nausées et des effets sur le système nerveux central tels que vertiges, problèmes de coordination et perte de conscience. Une irritation de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac peut se développer après ingestion. Les symptômes comprennent des brûlures à la bouche, des maux de gorge, des vomissements, des nausées, des étourdissements, une perte de conscience. En raison de sa faible viscosité, il y a risque d'aspiration dans les poumons pendant le vomis-

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

sement. L'aspiration peut entraîner de graves lésions pulmonaires ou la mort.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique [mg/l] Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages vides contaminés Les emballages doivent être vidés de tout résidu et éliminés conformément aux dispositions légales. Les emballages qui ne peuvent pas être complètement vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise d'élimination régionale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	UN 1866	UN 1866	UN 1866
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.2 Description des marchandises	naphta léger (pétrole), raffiné au solvant	naphta léger (pétrole), raffiné au solvant	Naphtha (Erdöl), Lösungsmittel-aufbereitete leichte
14.5 Dangers pour l'environnement		1: Polluant marin (P)	

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312: Nocif par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340: Peut induire des anomalies génétiques .
H350: Peut provoquer le cancer .
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque

Flam. Liq.: Liquide inflammable
Skin Irrit.: Irritation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
Asp. Tox.: Danger par aspiration
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique
Repr.: Toxicité pour la reproduction
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
Carc.: Cancérogénicité
Muta.: Mutagénicité sur les cellules germinales
Acute Tox.: Toxicité aiguë
Eye Irrit.: Irritation oculaire

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de nos produits et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : MS3

No d'article : 7180/7183

Situation : 06.02.2024

Version : 2.0 /fr

en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.